

**VOTRE RELEVÉ DE REVENUS DE VALEURS MOBILIÈRES AU 30/09/2022**

MONSIEUR THIBAUT THOMAS  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

Compte : 4R55812201010

MILLEIS ESPACE PATRIMONIAL MON

Nous avons le plaisir de vous communiquer votre relevé de revenus de valeurs mobilières au 30/09/2022.

<b>MONTANT NET TOTAL :</b>	<b>10,15 EUR</b>
----------------------------	------------------

**HISTORIQUE DES OPERATIONS POUR LA PERIODE DU 01/09/2022 AU 30/09/2022**

Date	Code valeur	Désignation	Montant net en Eur (*)	Quantité	Prélèvements en Eur	Crédit d'impôt en Eur
20/09/2022	GB00BP6MXD84	SHELL Echéance : 19/09/2022 Prix unitaire : 0,2499 EUR	10,15	58	4,34	0,00

\* : Montants nets payés en euro ou contre-valeur euro des montants nets payés en devise.

**VOTRE RELEVÉ DE REVENUS DE VALEURS  
MOBILIERES AU 30/09/2022 (suite)**

MONSIEUR THIBAUT THOMAS

Compte : 4R55812201010  
:

**REPARTITION FISCALE DES REVENUS CUMULES DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

Fiscalité des revenus	Montant en Eur
Net payé	2 629,79
Revenus soumis à prélèvement libératoire ou retenue à la source	0,00
Prélèvements <ul style="list-style-type: none"> <li>● Prélèvement forfaitaire libératoire ou retenue à la source</li> <li>● Prélèvements sociaux</li> </ul>	0,00 796,53
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu <ul style="list-style-type: none"> <li>● Revenus éligibles à l'abattement</li> <li>● Revenus non éligibles à l'abattement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revenus d'obligations et de créances</li> <li>- Autres revenus</li> </ul> </li> </ul>	4 631,06 0,00 0,00
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ayant fait l'objet de prélèvements sociaux	4 631,06
Frais Déductibles	45,72
Prélèvement Forfaitaire et Crédits d'impôt à utiliser <ul style="list-style-type: none"> <li>● Prélèvement Forfaitaire sur revenus imposables</li> <li>● Crédits d'impôt sur valeurs étrangères</li> <li>● Crédits d'impôt sur valeurs françaises</li> </ul>	592,76 566,26 0,00
Revenus de Sociétés de capital risque <ul style="list-style-type: none"> <li>● Revenus imposables</li> <li>● Revenus exonérés</li> </ul>	0,00 0,00
Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu <ul style="list-style-type: none"> <li>● Revenus déclarables non imposables</li> <li>● Revenus non déclarables non imposables</li> </ul>	0,00 0,00

Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler toute erreur ou omission éventuelle concernant ce document dans un délai maximum d'un mois suivant sa réception.